

7273/18

(OR. en)

PRESSE 18
PR CO 18

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3608^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 19 mars 2018

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante pour les affaires étrangères et
la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité	3
Ukraine	3
Syrie	3
Déjeuner informel consacré à la péninsule coréenne	4
Iran	4

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Bosnie-Herzégovine: sanctions en réaction aux incidents de Mostar	5
– Sanctions en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine	5
– Sanctions en raison de la situation en Syrie	5

ENVIRONNEMENT

– Biodiversité marine (CNUDM)	6
-------------------------------------	---

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité

Au début de leur réunion, la haute représentante et les ministres des affaires étrangères de l'UE ont discuté des problèmes pressants à l'ordre du jour international, en particulier l'attaque de Salisbury. Ils ont adopté une déclaration témoignant de la solidarité sans faille de l'UE avec le Royaume-Uni et du soutien qu'elle lui apporte, notamment à l'égard des efforts déployés par ce pays pour traduire en justice les responsables de ce crime.

[Déclaration du Conseil des affaires étrangères sur l'attaque de Salisbury](#)

Ukraine

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'Ukraine. Les ministres ont accueilli favorablement la visite de la haute représentante à Kiev les 11 et 12 mars. Ils ont examiné l'évolution récente de la situation, notamment en ce qui concerne le processus de réforme. Dans la perspective de la conférence de soutien à l'Ukraine concernant les réformes qui se tiendra à Copenhague le 27 juin, ils ont salué les progrès accomplis en matière de réforme économique tout en insistant sur la nécessité d'intensifier les efforts dans certains autres domaines, le système judiciaire et la lutte contre la corruption notamment.

Au lendemain du quatrième anniversaire de l'annexion illégale de la Crimée, le Conseil a rappelé qu'il restait attaché à sa politique de non-reconnaissance et à la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk. Les ministres ont fait part de leurs préoccupations concernant les questions humanitaires dans l'est de l'Ukraine et ont renouvelé leur entier soutien à l'action menée par l'OSCE dans la région. Ils ont également rappelé qu'ils continueraient de suivre l'évolution de la situation en Ukraine, y compris les événements liés aux prochaines élections législatives.

[Relations de l'UE avec l'Ukraine \(informations générales\)](#)

Syrie

Les ministres des affaires étrangères ont débattu des tout derniers développements en Syrie, en présence de M. Staffan de Mistura, l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Syrie. Les ministres ont salué les efforts inlassables qu'il déploie pour tenter de trouver une solution politique au conflit. Ils ont fait part de leur soutien sans réserve à ces efforts, rappelant que l'UE a toujours énoncé clairement qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit.

Les ministres des affaires étrangères ont fait part de leur inquiétude au sujet de la situation humanitaire qui ne cesse de se détériorer, notamment à Afrin et dans la Ghouta orientale. Ils ont demandé instamment à toutes les parties prenantes de mettre en œuvre immédiatement et intégralement la résolution 2401 du Conseil de sécurité des Nations unies. Ils ont également évoqué les répercussions que la situation en Syrie pourrait avoir dans l'ensemble de la région.

Le Conseil a par ailleurs abordé la deuxième conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, que l'Union européenne et les Nations unies coprésideront les 24 et 25 avril 2018. Ce sera l'occasion de mobiliser une aide humanitaire pour les Syriens à la fois à l'intérieur du pays et dans la région et de fournir un soutien politique plus fort au niveau international et régional pour les négociations intra-syriennes à Genève. Comme la première conférence de Bruxelles, elle devrait réunir des participants de plus de 70 pays et organisations au niveau ministériel.

[Syrie: réponse du Conseil à la crise](#)

Déjeuner informel consacré à la péninsule coréenne

Les ministres des affaires étrangères de l'UE et la haute représentante ont tenu un déjeuner informel avec la ministre des affaires étrangères de la Corée du Sud, M^{me} Kang Kyung-wha. Ils ont principalement examiné la situation sur la péninsule coréenne à la lumière des annonces faites récemment par les dirigeants de la RPDC.

Les ministres ont abordé le sommet entre Kim Jong-un et le président sud-coréen Moon Jae-in, prévu en avril, et la rencontre annoncée entre Kim Jong-un et le président des États-Unis, Donald Trump, ces sommets étant susceptibles de créer les conditions nécessaires pour envisager une solution diplomatique ayant pour objectif la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Les ministres de l'UE ont salué les efforts déployés par la Corée du Sud pour apaiser les tensions dans la péninsule et renforcer les relations entre les deux Corées.

[Vidéo des faits marquants des déclarations à la presse de la haute représentante, Federica Mogherini, et de la ministre des affaires étrangères de Corée du Sud, Kang Kyung-wha](#)

Iran

Le Conseil a débattu de l'Iran. Les ministres ont souligné l'importance que revêt l'accord sur le nucléaire iranien – le plan d'action global commun – pour la sécurité de la région et au-delà. Ils ont insisté sur la nécessité de garantir la mobilisation continue de toutes les parties à l'accord.

Les ministres ont également abordé d'autres questions ne relevant pas du plan d'action global commun, en particulier le programme de missiles balistiques de l'Iran ainsi que le rôle de l'Iran au cœur des tensions croissantes qui règnent dans la région, notamment en Syrie et au Yémen. Lors de sa conférence de presse, la haute représentante a souligné que ces sujets devaient être traités en dehors du champ d'application de l'accord sur le nucléaire, ajoutant que la nécessité de préserver le plan d'action global commun et la nécessité d'aborder les questions régionales avec l'Iran dans le cadre d'un dialogue sont deux points qui font l'unanimité.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Bosnie-Herzégovine: sanctions en réaction aux incidents de Mostar

Le Conseil a levé les mesures restrictives prises à l'encontre de trois personnes qui avaient commis des actes de violence lors des incidents de Mostar (Bosnie-Herzégovine) du 10 février 1997. Ces trois personnes font l'objet d'une enquête en Bosnie-Herzégovine.

Cette décision a été prise à la suite d'un réexamen de la position commune 97/193/PESC du Conseil relative à des mesures restrictives à prendre à l'encontre de ces personnes, adoptée le 17 mars 1997.

Sanctions en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine

Le Conseil a prorogé de douze mois la validité de la décision du Conseil du 21 mars 2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine. Ces mesures, qui sont à présent en vigueur jusqu'au 31 mars 2019, permettent d'imposer un gel des avoirs et une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE aux personnes dont les activités compromettent la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine ou menacent gravement sa situation en matière de sécurité.

Les mesures restrictives ont été mises en place le 21 mars 2011 et ont été prorogées chaque année depuis lors. Elles s'inscrivent dans le cadre de la stratégie globale de l'UE à l'égard de la Bosnie-Herzégovine définie dans les conclusions du Conseil du 21 mars 2011.

Sanctions en raison de la situation en Syrie

Le Conseil a ajouté quatre personnes à la liste des personnes visées par les mesures restrictives instaurées par l'UE contre le régime syrien. L'UE a inscrit ces quatre personnes en raison de leur rôle dans la mise au point d'armes chimiques et leur utilisation contre la population civile, conformément à sa politique de lutte contre la prolifération des armes chimiques et leur utilisation.

Parmi ces personnes figurent un militaire haut gradé et trois scientifiques impliqués dans la prolifération et la livraison d'armes chimiques. Ils travaillent pour le Centre d'études et de recherches scientifiques (Scientific Studies and Research Centre), une entité active dans le secteur de la prolifération des armes chimiques. Cette entité fait l'objet de mesures restrictives de l'UE depuis le 1^{er} décembre 2011.

L'UE avait déjà institué des mesures restrictives contre des hauts fonctionnaires syriens, en particulier pour leur rôle dans l'utilisation d'armes chimiques le 17 juillet 2017. La décision d'aujourd'hui porte à 259 le nombre total de personnes soumises à une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et à un gel de leurs avoirs au motif qu'elles sont responsables de la répression violente exercée contre la population civile en Syrie, qu'elles bénéficient des politiques menées par le régime ou soutiennent celui-ci, et/ou qu'elles sont liées à de telles personnes.

En outre, 67 entités font l'objet d'un gel des avoirs. Plus largement, les sanctions actuellement en vigueur contre la Syrie comprennent un embargo pétrolier, des restrictions frappant certains investissements, un gel des avoirs détenus par la banque centrale syrienne dans l'UE et des restrictions frappant les exportations d'équipements et de technologies susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne ainsi que d'équipements et de technologies destinés à surveiller ou intercepter les communications internet ou les communications téléphoniques. Ces mesures ont été prorogées en dernier lieu le 29 mai 2017 et restent en vigueur jusqu'au 1^{er} juin 2018.

Voir la [décision du Conseil](#)

ENVIRONNEMENT

Biodiversité marine (CNUDM)

Le Conseil a décidé d'autoriser la Commission à ouvrir des négociations, au nom de l'Union, sur l'élaboration, dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), d'un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. Il a également arrêté des directives de négociation.

Cela fait suite à la décision (UE) [2016/455](#) du Conseil du 22 mars 2016 autorisant l'ouverture de négociations sur les éléments d'un projet de texte.

L'Union et ses États membres sont parties à la CNUDM. L'Union a conclu la CNUDM dans le cadre de l'adoption de la décision [98/392/CE](#) du Conseil, pour les matières pour lesquelles des compétences ont été transférées à l'Union par ses États membres. À ce jour, l'Union est la seule organisation internationale à être partie à la CNUDM.

Le Parlement européen en sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et la décision et les directives de négociation seront transmises au Parlement européen.